Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

BÉTHUNE

SMART CITY

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE SYNTHESE

Conseil municipal du 31 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

Table des matières

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT 4
A – RECETTES 4
B - DEPENSES 7
II. SECTION D'INVESTISSEMENT 9
A - RECETTES 9
B - DEPENSES 10

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

Préambule

Le budget est l'acte par lequel les conseillers municipaux déterminent la politique budgétaire de la ville pourl'année. Il est voté chaque année après le débat d'orientations budgétaires.

Le budget primitif formalise et fixe l'orientation budgétaire, recettes et dépenses que la ville s'est donnée pour mener à bien ses projets. Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune (article L 2311-1 du Code général des collectivités territoriales).

La préparation des budgets locaux est un moment essentiel de la vie des collectivités territoriales qui procède d'un travail long et rigoureux.

Le budget obéit à des règles de présentation fixées par des maquettes réglementaires et doit respecter uncalendrier d'élaboration précis. Il est soumis par ailleurs à des contrôles qui ont pour but de s'assurer que lesrègles fixées par le législateur ont été respectées.

Ce budget primitif, établi pour la première fois avec la nomenclature comptable M57 détaillée, est présenté sous la forme d'un unique budget principal voté par nature

La présentation d'un budget communal se décompose en :

I - Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais degestion (fluides, fournitures, entretien courant…), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au CCAS, aux associations…), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'État, la Région et le Département, les produits des services (recettes versées par les usagers : restauration scolaire, billetteries de spectacles, prestations jeunesse et sport, crèches, concessions de cimetières, droits de stationnement…) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations…). Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

II- Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes par l'emprunt le cas échéant, des subventions d'équipement, les remboursements de TVA et par l'autofinancement.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement ou « épargne brute ».

Cet excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement alimente en recettes la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 s'élève toutes sections confondues à **83 366 954,19€**.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **56 841 232,58 €**.

A – RECETTES

Chapitre	BP 2025
013 - Atténuation de charges	120 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 693 966,00 €
73 - Impôts et taxes	15 106 290,00 €
731 - Fiscalité locale	22 852 436,00 €
74 - Dotations et participations	6 154 419,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	299 449,00 €
76 - Produits financiers	121 465,00 €
77 - Produits spécifiques	135 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	**46 483 025,00 €**
042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	50 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**50 000,00 €**
Total des recettes de fonctionnement	**46 533 025,00 €**
R 002 Résultat reporté ou anticipé	**10 255 184,30 €**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**56 788 209,30 €**

- 013 Atténuations de charges : 120 000,00 €

Remboursement sur rémunération du personnel, assurance accident du travail, congés de paternité, remboursement des trop-perçus sur salaires.

- 70 Produits des services : 1 693 966 ,00 €

Concessions dans les cimetières, droits de stationnement, droits de chasse, cantine, centres de loisirs, inscriptions dans les équipements culturels, sportifs, jeunesse....

- 73 Impôts et taxes : 15 106 290,00 €

- Attribution de compensation versée par la CABBALR : 14 459 405,00 €,
- Dotation de solidarité communautaire : 307 512,00 €,
- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 217 163,00 €,

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

- FNGIR (Fonds national de garantie individuel de ressources) : 122 210,00 €.

- 731 Fiscalité locale : 22 852 436,00 €

- Impôts : taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, foncier bâti et non bâti,
- Droits de place (marchés, occupations du domaine public),
- Taxe sur l'électricité, taxe sur les enseignes, taxe additionnelle sur les droits de mutation.

ZOOM SUR LA FISCALITE

	2020	2020	2021	2022	2023	2025
Taxe d'habitation	22,89	-	-	-	-	-
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		22,89	22,89	22,89	22,89	22,89
Taxe foncière bâti	38,07	38,07	38,07	60,33	60,33	60,33
Taxe foncière non bâti	70,23	70,23	70,23	70,23	70,23	70,23

Depuis 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut-être à nouveau voté et modulé par les collectivités locales.

Le produit fiscal repris sur le budget primitif 2025 s'élève à 20 949 479, 00 € en correspondance avec l'état 1259 notifié le 14 mars 2024.

Produit fiscal	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	6 496 584	-	-	-	-	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	-	318 640	314 270	557 688	532 467	545 779
Taxe foncière bâti	12 032 058	17 713 543	18 214 490	18 513 862	20 383 302	20 105 611
Taxe foncière non bâti	32 002	31 742	30 431	32 514	33 710	33 710
Estimation du coefficient correcteur 2024		-182292	-180832	636766	677 714	691693
Rôles supplémentaires	251550	-36560	769719	-26432		
Surtaxe sur les logements vacants		180329	159454	191714	186606	191271
TOTAL	18 812 194	18 025 402	19 307 532	19 906 112	21 813 799	21 568 064

- 74 Dotations et subventions : 6 154 419,00 €

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 715 282,00 €,
- Dotation de solidarité urbaine (DGF) : 2 051 224,00 €,
- FCTVA : 35 000,00 €,
- Autres participations État : 400 104 €,
- Région : 41 000,00 €,
- Département : 30 600,00 €,
- Participation autres organismes : 899 385,00 €,

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

- Participation GFP de rattachement : 46 000,00 €,
- État compensation exonération taxes : 1 783 944,00 €,
- Autres dotations : 73 311,00 €,
- Dotation de recensement : 4 800,00 €,
- Dotation titres sécurisés : 66 000,00 €.

- 75 Autres produits de gestion courante : 299 449,00 €

Loyers perçus des locations d'immeubles, redevances versées par les concessionnaires et les fermiers (Dalkia pour le chauffage urbain).

Redevances pour frais de gestion, de contrôle et d'occupation du domaine public.

- 76 Produits financiers : 121 465,00 €

- 77 Produits spécifiques : 135 000,00 €

Produits de vente des terrains, des bâtiments, des véhicules, indemnités de sinistres.

- 002 Résultat de fonctionnement reporté : 10 255 184,30 €

INTERCOMMUNALITE - SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

La participation au SIVOM de la Communauté du Béthunois est fiscalisée et s'élève à 5 150 000,00 €.

Compétence transférée	Montant fiscalisé
Frais de structure	312 869 €
Centre d'ingénierie	54 500 €
Voirie entretien	2 740 000 €
Voirie nettoyage	157 000 €
Voirie déneigement	40 000 €
Eclairage public	350 000 €
Signalisation horizontale et verticale	270 000 €
Signalisation tricolore	75 000 €
Entretien terrains sportifs	200 000 €
Serres intercommunales	107 000 €
Entretien friches industrielles	10 000 €
Défense incendie	40 000 €
Restauration collective	713 000 €
Colonies	46 472 €
Relais d'assistantes maternelles	34 159 €
Total 2025	**5 150 000 €**

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

B - DEPENSES

Chapitre	BP 2025
011 - charges à caractère général	10 841 019,00 €
012 - charges de personnel	25 858 735,21 €
014 - Atténuation des produits	130 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 960 963,40 €
66 - Charges financières	1 196 471,97 €
67 - Charges exceptionnelles	1 400 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	200 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**45 587 189,58 €**
023 - Virement à la section d'investissement	7 201 019,72 €
042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	4 000 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**11 201 019,72 €**
Total des dépenses de fonctionnement	**56 788 209,30 €**
D 002 Résultat reporté ou anticipé	- €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**56 788 209,30 €**

- 011 Charges à caractère général : 10 841 019 €

Les charges à caractère général sont les dépenses courantes de la commune : fluides (eau, gaz, électricité), carburant, alimentation, fournitures de bureau, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, loyers des locations, entretiens et réparations diverses, primes d'assurances, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, affranchissement, téléphone, spectacles du théâtre, etc.

- 012 Charges de personnel : 25 858 735,21 €

Rémunération du personnel titulaire et non titulaire, des emplois aidés, des apprentis, des cotisations diverses comme l'assurance statutaire et le CNAS, ainsi que la médecine du travail.

- 014 Atténuations de produits : 130 000,00 €

Reversement sur impôts et taxes.

- 65 Autres charges de gestion courante : 5 960 963,40 €

Indemnités aux élus, frais de missions, cotisations des élus, formation des élus : 404 080,00 €.

Subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé : 1 800 000,00 €.

Subvention au CCAS (centre communal d'action sociale) : 1 500 000,00 €.

Contributions aux délégataires de service public : 767 372 €.

- 66 Charges financières : 1 196 471.97 €

Intérêts des emprunts.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

- 67 Charges spécifiques : 1 400 000,00 €

Remboursements divers.

- 68 Dotations aux provisions : 200 000,00 €

Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

- 023 Virement à la section d'investissement : 7 201 019,72 €

- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4 000 000,00 €

Dotations aux amortissements : technique comptable qui permet de dégager des ressources pour renouveler les biens.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 26 525 721,61 €

A - RECETTES

Chapitre	RAR N -1	Propositions	BP 2025
13 - Subventions d'investissement	1 226 067,11 €	1 676 431,00 €	2 902 498,11 €
21 - Immobilisations corporelles			
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €		- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	790 920,00 €	790 920,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement	- €	3 003 988,07 €	3 003 988,07 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €
27 - Autres immobilisations financières	654 820,11 €	- €	654 820,11 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	**1 880 887,22 €**	**7 971 339,07 €**	**9 852 226,29 €**
021 - Virement de la section de fonctionnement		7 201 019,72 €	7 201 019,72 €
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		5 472 469,60 €	5 472 469,60 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		**16 673 489,32 €**	**16 673 489,32 €**
Total des recettes d'investissement	**1 880 887,22 €**	**24 644 828,39 €**	**26 525 715,61 €**
R 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			- €
Total des recettes d'investissement cumulées	**1 880 887,22 €**	**24 644 828,39 €**	**26 525 715,61 €**

- 13 Subventions d'investissement : 2 902 498,11 €

Subventions État (DETR, DSIL…), Région, Département, CABBALR, FDE, autres organismes…

- 10 Dotations, fonds divers et réserves : 3 794 908,07 €

Fonds de compensation de la TVA : 640 920,00 €.

Taxe d'aménagement : 150 000,00 €.

Excédent de fonctionnement : 3 003 988,07 €.

- 024 Produits des cessions : 2 500 000,00 €

- 021 Virement de la section de fonctionnement : 7 201 019,72 €

- 040 Opérations d'ordre entre section : : 4 000 000,00 €

Dotation aux amortissements : technique comptable qui permet de dégager des ressources pour renouveler les biens.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

- 041 Opérations patrimoniales : 5 472 469,60 €

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations réelles.

B – DEPENSES

Chapitre	RAR N -1	Propositions	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	133 726,89 €	664 391,76 €	798 118,65 €
204 - Subventions d'équipement versées	73 691,28 €	1 795 100,12 €	1 868 791,40 €
21 - Immobilisations corporelles	1 309 320,81 €	6 912 804,24 €	8 222 125,05 €
23 - Immobilisations en cours	969 901,31 €	510 005,00 €	1 479 906,31 €
Total des opérations d'équipement	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	5 411 740,88 €	5 411 740,88 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
020 - Dépenses imprévues		- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement	**2 486 640,29 €**	**15 294 042,00 €**	**17 780 682,29 €**
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections		50 000,00 €	50 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		5 472 469,60 €	5 472 469,60 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**5 522 469,60 €**	**5 522 469,60 €**
Total des dépenses d'investissement	**2 486 640,29 €**	**20 816 511,60 €**	**23 303 151,89 €**
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		**3 222 563,72 €**	**3 222 563,72 €**
Total des dépenses d'investissement cumulées		**24 039 075,32 €**	**26 525 715,61 €**

- 20 Immobilisations incorporelles : 798 118,65€

Frais d'études, frais d'insertion et logiciels.

- 204 Subventions d'équipement versées : 1 868 791,40 €

Engagements pluriannuels sur les projets d'aménagement, travaux de copropriété de la Rotonde, opération programmée d'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain (OPAH-RU), Pass mobilité.

- 21 Immobilisations corporelles : 8 222 125,05€

Travaux d'amélioration, de gros entretiens des bâtiments communaux dont écoles, église Saint-Vaast et hôtel de ville, création de nouveaux agencements et nouvelles installations, mises aux normes des ERP, reprises de concessions, acquisitions foncières, déploiement de la vidéoprotection, économie d'énergie, véhicules, matériel informatique, mobiliers, matériels et outillages techniques…

- 23 Travaux en cours : 1 479 906,31 €

Avances aux entreprises dans le cadre des marchés publics.

- 16 Emprunts et dettes assimilées : 5 411 740,88€

Remboursement du capital des emprunts, EPF, Acquisition du Forum.

- 041 Opérations patrimoniales : 5 472 469,60€

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-216209106-20250331-2025_032-DE

fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations réelles.

- 001 Solde d'exécution reporté : 3 222 563,72€